

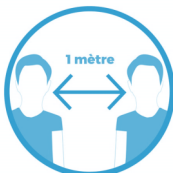
Protocole d'accueil du public **POINT JEUNES**



Le port du **masque** est obligatoire dans l'enceinte du **POINT JEUNES**.



La désinfection des mains est obligatoire.



Respecter la distanciation sociale, 1 mètre entre chaque usager.



L'accès au **POINT JEUNES** est limité à 2 personnes en même temps.



Pour consulter ou obtenir de la documentation (flyers, plaquettes, fonds documentaire...), merci de vous adresser à l'informateur jeunesse.



L'accompagnement à la recherche d'information ou à l'aide aux démarches administratives se fait individuellement dans le bureau. Il est conseillé de prendre un rendez-vous.



L'accès à l'ordinateur se fait individuellement dans le bureau.